

Actualités

«Les ressortissants étrangers financent plus l'AVS qu'ils n'en bénéficient»

Démographie et finances Pour la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, la contribution des immigrés est essentielle aux assurances sociales et l'initiative des 10 millions fragiliserait les soins d'une Suisse vieillissante. Entretien.

Markus Brotschi

Pour assurer le financement de l'AVS et de l'AI, des recettes supplémentaires ou des économies sont nécessaires. L'amélioration des conditions de travail du personnel soignant nécessite également des moyens accrus. Des pistes sont à l'étude, affirme la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, qui met toutefois en garde contre une initiative plafonnant la population suisse à 10 millions.

La 13^e rente AVS sera versée pour la première fois cette année, bien que son financement reste incertain. Le parlement peut-il encore parvenir à un compromis?

J'ai confiance que le Conseil national et le Conseil des États s'entendent sur un modèle de financement. Le compromis ne devrait toutefois pas se limiter à un financement supplémentaire temporaire. Le peuple a dit oui à une prestation qui va s'inscrire dans la durée. Elle représente un coût annuel de 4 à 5 milliards de francs. Une limitation dans le temps, par exemple jusqu'en 2033, impliquerait de retourner rapidement devant le peuple avec un nouveau projet de financement. Cela ne correspond pas à la culture politique suisse. Reste pour l'heure la question d'un financement exclusivement par la TVA ou par un modèle mixte, combinant TVA et hausse modérée des cotisations salariales.

Les sondages montrent une majorité favorable à une 13^e rente AVS, mais opposée à toute hausse d'impôts ou de taxes. Comment, dans ce contexte, gagner une votation populaire?

En engageant la discussion avec la population et en expliquant la nécessité de recettes supplémentaires pour financer la 13^e rente AVS. Sans ressources additionnelles, les réserves de l'AVS s'épuiseront rapidement, mettant en péril la stabilité du système. Il ne s'agit pas d'attiser les peurs, mais de montrer les alternatives. Il n'existe ni majorité pour relever l'âge de la retraite ni pour réduire les prestations.

Le 14 juin, l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» sera soumise au peuple. Pour ses opposants, l'immigration bénéficierait à l'AVS. Tout le contraire à l'UDC, qui y voit une fuite en avant, qui finira par mettre une très forte pression sur l'AVS, car tous les nouveaux habitants toucheront des prestations.

Cette appréciation n'est pas correcte. En moyenne, la population suisse perçoit davantage de prestations AVS qu'elle ne verse de cotisations. À l'inverse, les ressortissants étrangers financent plus l'AVS qu'ils n'en bénéficient, allégeant ainsi la charge pour la collectivité. Et cette tendance va se



La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, ici à Berne vendredi dernier, est en désaccord avec l'initiative de l'UDC. Franziska Rothenbühler

«L'immigration contribue en fait à freiner la hausse des primes.»

poursuivre, comme l'attestent les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales. L'immigration en provenance de l'UE est surtout motivée par l'emploi et une part importante des personnes concernées retournent ensuite dans leur pays d'origine.

Mais elles perçoivent plus tard une rente AVS, même si elles retournent en Italie, au Portugal ou en Allemagne. Pourquoi l'AVS en bénéficierait-elle?

Pour trois raisons: d'abord, beaucoup de ces personnes ont de bons revenus et cotisent donc largement. Puis, beaucoup ne perçoivent pas une rente complète, car elles n'ont pas effectué toute leur carrière en Suisse. Enfin, lorsqu'elles retournent dans leur pays d'origine, elles ne touchent pas d'autres prestations sociales, comme des prestations complémentaires ou des réductions de primes.

Certains démographes doutent que la population atteigne un jour le seuil des 10 millions. Ils prévoient au contraire un recul de la natalité et de l'immigration.

Il serait d'autant plus nécessaire d'assurer le financement de la 13^e rente AVS. Dans l'hypothèse d'un ralentissement démographique, certains enjeux s'imposent avec une urgence accrue. Comment garantir les prestations nécessaires à une société vieillissante? Qui assurera les soins dans les hôpitaux et les EMS? C'est un véritable défi auquel la Suisse devra faire face.

L'UDC critique l'égalité des prestations à l'assurance maladie entre nouveaux arrivants et assurés de longue date, et propose une franchise plus élevée pour les premiers.

Il y a des principes avec lesquels on ne transige pas dans un État de droit, comme de restituer les droits d'un groupe de personnes de manière arbitraire. Ce serait non seulement injuste, mais aussi contre-productif: les personnes issues de la migration sont, en moyenne, plus jeunes et en meilleure san-

té que le reste de la population. L'immigration contribue en fait à freiner la hausse des primes. Car plus la population vieillit, plus les coûts de la santé augmentent.

L'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» bénéficie d'un large soutien dans les sondages. Cette inquiétude face à la croissance démographique vous semble-t-elle légitime?

Je comprends cette inquiétude, mais j'appelle aussi à bien garder à l'esprit la société dans laquelle on vit. Quand je rends visite à ma tante en EMS, je vois qui travaille dans les équipes de soins, de nettoyage ou en cuisine. C'est la même chose aux Urgences. Partout, je peux compter sur la présence de personnel étranger, et pas seulement dans les régions frontalières. À l'hôpital, en maison de retraite ou pour les soins à domicile, il est rassurant de savoir que nos proches sont bien pris en charge. Cette sécurité repose sur la libre circulation des personnes, qui est remise en cause par cette initiative.

La semaine dernière, le Conseil national a traité de la mise en œuvre de l'initiative sur les

soins infirmiers. Il a posé un cadre pour les conditions de travail, mais sans répondre aux attentes des initiants. Pourra-t-on ainsi recruter suffisamment de personnel soignant?

Je reste perplexe et quelque peu déçue par le débat au Conseil national, notamment face à l'attitude des partisans de l'initiative «Pour une Suisse à 10 millions». Ils réclament moins de main-d'œuvre étrangère tout en refusant d'améliorer les conditions de travail du personnel soignant. Cela ne peut pas fonctionner. Dans ces conditions, les institutions ne seront pas en mesure de recruter le personnel dont elles ont un besoin urgent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: grâce aux moyens qui ont été dégagés pour la formation, les métiers des soins attirent plus de jeunes. Or, l'environnement de travail qu'ils découvrent ensuite ne correspond pas aux attentes. Dans les cinq années suivant leur diplôme, beaucoup réduisent leur temps de travail ou quittent la profession.

La proposition du Conseil fédéral n'offrirait pas non plus des conditions de travail bien

meilleures pour le personnel infirmier que celles arrêtées par le Conseil national.

La proposition du Conseil fédéral apporte des améliorations concrètes et réalistes. Inscrire les conditions de travail du personnel soignant dans une loi dédiée représente déjà une avancée. Or, même ce point a été contesté par une partie du Conseil national. Le Conseil fédéral voulait également abaisser la durée hebdomadaire maximale de travail de 50 à 45 heures, ainsi que se réserver, le cas échéant, la marge de manœuvre nécessaire pour déployer rapidement d'autres améliorations. Ces deux propositions ont été rejetées par le Conseil national.

L'amélioration des conditions de travail pèsera sur les primes. Pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas proposé un financement dédié?

Les cantons participent aussi aux coûts, selon une clé de répartition. C'est déjà une bonne chose. Car ne pas assez investir finit par coûter cher: cela entraîne de grosses fluctuations dans les équipes, avec des coûts élevés pour intégrer les nouveaux arrivés. L'intérim coûte plus cher. Et pour préserver la qualité des soins, il faut des équipes stables et expérimentées. C'est ce que me confirment les professionnels dans les hôpitaux et les institutions de santé que je visite, comme après le drame de Crans-Montana.

L'AVS n'est pas la seule assurance en difficulté financière.

Des options pour consolider les finances de l'AI sont aussi à l'étude. À ce stade, rien n'est décidé: va-t-on vers une augmentation de 0,1% ou 0,2% des cotisations salariales?

La priorité est pour l'heure à l'examen de mesures d'économie. Du côté de l'AI, les coûts administratifs pourraient baisser, par exemple en simplifiant des processus. Nous réexaminons également les intérêts que l'AI verse au fonds AVS. En revanche, réaliser rapidement des économies sur les prestations s'avère difficile. Par exemple, une baisse des rentes AI entraînerait un report des coûts sur les prestations complémentaires. Ma priorité est de mieux intégrer les jeunes atteints de troubles psychiques. Ils sont de plus en plus à être pris en charge par l'AI. Concrètement, nous mettons en place une prestation passerelle pour ceux dont le potentiel d'insertion est envisageable, mais qui ne sont pas encore aptes, sur le plan médical, à la réadaptation professionnelle. La prestation sera inférieure à la rente AI. La priorité va à un suivi resserré et à une réinsertion rapide sur le marché du travail.

Traduction: Emmanuelle Stevan